

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N° 012 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N° 2021-007/PRES DU 25 FEVRIER 2021 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE DON N° TF0B0496 CONCLU LE 21 JANVIER 2021
A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO, LA
BANQUE INTERNATIONALE POUR LA
RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT
(BIRD) ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT
ADDITIONNEL DU PROJET DE RENFORCEMENT
DES SERVICES DE SANTE (PRSS).**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Prosper S. COULIDIATI**, rapporteur.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi 09 juin de 19 heures 25 minutes à 19 heures 45 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), s'est réunie en séance de travail sous la présidence de la députée Edwige Ninon YAMEOGO/SANKARA, Présidente de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2021-007/PRES du 25 février 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° TF0B0496 conclu le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS).

Auparavant, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis a désigné le député Prosper S. COULIDIATI pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces séances se sont déroulées le mardi 31 mai et le jeudi 02 juin 2022 sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour des travaux de la Commission a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du gouvernement

Le gouvernement était représenté par Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions. Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- introduction,
- objectifs du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et modalités du financement,
- conclusion.

Les éléments relatifs à ces différents points sont contenues dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Parmi ces questions, celles relatives à l'état de mise en œuvre et à la couverture territoriale du projet, ont constitué des préoccupations pour la CGSASH.

Les différentes réponses figurent dans le rapport de la COMFIB.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

La Commission, les composantes du projet de financement additionnel du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS) permettront d'améliorer significativement la qualité et l'utilisation des services de santé en accordant une attention particulière à la santé des mères, des enfants et des adolescents, à la nutrition et à la surveillance des maladies au niveau national.

La Commission estime par ailleurs que l'adoption de la présente ratification peut contribuer à :

- résoudre les difficultés de malnutrition au niveau national ;
- atteindre les objectifs relatifs à l'allaitement exclusif au sein maternel et à la diversité alimentaire minimale ;
- augmenter le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié ;
- améliorer la capacité de réaction en cas d'urgence.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Dans la mise en œuvre de ce Projet, la Commission recommande au gouvernement une répartition et une gestion optimale des ressources humaines notamment qualifiées pour des prestations de soins de santé permanents au profit des populations.

Ouagadougou, le 09 juin 2022

Le Rapporteur



Prosper S. COULIDIATI

La Présidente



Edwige Ninon YAMEOGO/SANKARA

LISTE DES DEPUTES

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	YAMEOGO/SANKARA Edwige Ninon	Présidente
2.	OUEDRAOGO P/ Sosthène	Vice-président
3.	YELKOUNY O. Hermann	1 ^{er} secrétaire
4.	KANKOUAN Karidia	2 ^e secrétaire
5.	BAZIE Jean Hubert	Membre
6.	COULDIATI S. Prosper	Membre
7.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
8.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO F. M. Pélagie	Membre
9.	LOURE Arouna	Membre
10.	OUEDRAOGO Edmond	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
12.	TAPSOBA Adélaïde Léontine	Membre
13.	TAPSOBA Bassibiri Denis	Membre
14.	ZAONGO Ratoussamba	Membre
15.	KOUANDA Saïdou	Député CAGIDH
PERSONNEL D'APPUI DE LA COMMISSION		
16.	ZERBO Jean Gabriel	Coordonnateur Panel Haut niveau
17.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
18.	KERE/NIKIEMA BIBATA	Administrateur parlementaire
19.	BADINI/DIAKITE Mariame	Administrateur parlementaire
20.	OUEDRAOGO T. Nestor	Secrétaire d'adm. parlementaire